

Philippe Combessie

Sociologue, professeur des universités, Département de sociologie,  
Université de Paris X - Nanterre

(1998)

“Le pouvoir en prison:  
comme dans toute  
entreprise ?”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la bibliothèque numérique: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une bibliothèque développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Philippe Combessie

"Le pouvoir en prison: comme dans toute entreprise ?".

Un article publié dans **Les cahiers de la sécurité intérieure**, no 31, 1er trimestre 1998, pp. 111-122.

M. Combessie, sociologue, professeur des universités au Département de sociologie de l'Université de Paris X – Nanterre, nous a accordé le 7 septembre 2006 son autorisation de diffuser électroniquement cet article.



Courriel : [ph.com@laposte.net](mailto:ph.com@laposte.net)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 14 septembre 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



# Table des matières

## Résumé

## Introduction

1. Des clivages radicalisés
2. Les classifications de Guy Lemire
3. Le pouvoir interstitiel
4. Les moyens d'influence externes détaillés par Henry Mintzberg
  - 4.1. Les normes sociales
  - 4.2. Les contraintes formelles
    - 4.2.1. Le statut des établissements
    - 4.2.2. La taille des établissements
  - 4.3. Les campagnes de groupes de pression et les contrôles directs
  - 4.4. Le conseil d'administration
5. Les trois types de variables

En guise de conclusion : de l'intérêt de refroidir sa plume

## Bibliographie

Philippe Combessie

"Le pouvoir en prison: comme dans toute entreprise ?".

Un article publié dans **Les cahiers de la sécurité intérieure**, no 31, 1er trimestre 1998, pp. 111-122.

## Résumé

[Retour à la table des matières](#)

Une analyse des relations entre les prisons et leur environnement, menée à l'aide des outils de la sociologie des organisations, permet de comprendre certains aspects méconnus des différences entre les établissements. L'étude des rapports de force amène à distinguer quatre groupes d'agents : l'un dispose d'atouts importants dans un établissement tout récent, le deuxième est avantagé en zone rurale et dans les établissements anciens, au contraire du troisième, surtout favorisé par un secteur urbain, tandis que le quatrième dispose d'une situation favorable dans les très grands centres pénitentiaires.

## Introduction

La prise en compte du *contexte*<sup>1</sup> n'est pas nouvelle dans les travaux sociologiques. Max WEBER, déjà, étudiait le lien entre le développement du capitalisme et le contexte religieux des régions où il s'est développé<sup>2</sup>. Puis, quand est apparue la sociologie électorale, elle s'est développée en s'appuyant sur le contexte socio-démographique

---

<sup>1</sup> Jean-Claude PASSERON le définit ainsi : « Sous-ensemble du monde historique dont on peut montrer que sa description est indispensable pour le sens d'une assertion empirique quand on veut trancher de la vérité ou de la fausseté de cette assertion [...] » (*Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991, p. 399).

<sup>2</sup> Max WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964, 286 pages.

local. C'est durant les années 1960 que la sociologie des organisations a commencé à prendre en compte le contexte environnant les établissements étudiés <sup>3</sup>. En 1978 paraissait même un ouvrage entièrement consacré à ce phénomène <sup>4</sup>. Cet angle d'analyse reste néanmoins marginal ; on notera par exemple que lors de la traduction en français du livre d'Henry MINTZBERG *Power In and Around Organizations* le titre a été amputé pour devenir *Le pouvoir dans les organisations* <sup>5</sup> ; la prise en compte de l'environnement avait disparu.

En matière de sociologie du système carcéral, si les références aux paradigmes de la sociologie des organisations sont fréquentes <sup>6</sup>, peu de recherches ont accordé une grande importance au *contexte*. Dès 1961 pourtant, Erving GOFFMAN, dans le livre où il développait le concept d'*institution totale*<sup>7</sup>, soulignait l'intérêt à ne pas négliger cet aspect que lui-même n'avait guère approfondi <sup>8</sup>.

La lecture de ces maîtres m'a conduit à l'étude des interactions entre prisons et environnement. En matière de rapports de force et de luttes de pouvoir, ce point de vue se révèle doublement fécond. D'une part il permet de voir apparaître certaines formes de solidarités objectives entre des groupes souvent présentés comme concurrents (et qui

---

<sup>3</sup> Auteur de référence, Charles PERROW consacre tout un chapitre à « The Environment » dans *Organizational Analysis : A Sociological View*, Londres, Tavistock, 1970, p. 92-132.

<sup>4</sup> Jeffrey PFEFFER, Gerald R. SALANCIK, *The External Control of Organizations. A Resource Dependence Perspective*, New-York, Harper & Row, 1978, 300 pages.

<sup>5</sup> Traduction de Paul SAGER, en 1986.

<sup>6</sup> Y compris quand il ne s'agit pas de l'enfermement proprement dit, cf., par exemple, Guy LEMIRE, « La libération conditionnelle : le point de vue de la sociologie des organisations », *Criminologie*, vol. 26, n°4, 1981, p. 81-93.

<sup>7</sup> Pour une étude de l'évolution de la traduction de *total institution* en *institution totalitaire* puis en *institution totale*, cf. Claude FAUGERON, Antoinette CHAUVENET, Philippe COMBESSIE (Eds.), *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck / Montréal, PUM / Ottawa, PUO, p. 136, note infrapaginale n°13.

<sup>8</sup> Erving GOFFMAN, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, p. 171, il suggère l'étude de « quelques unes de relations dynamiques qui existent entre l'institution total[e] et la société environnante » et propose le concept de « coefficient de perméabilité ».

le sont certainement, mais pas au point de s'opposer entre eux lorsque leurs intérêts communs sont menacés). D'autre part, on voit émerger des paramètres souvent méconnus dans l'analyse des différences de rapports de force entre établissements <sup>9</sup>.

## 1. Des clivages radicalisés

[Retour à la table des matières](#)

La prison produit des clivages, ou, plus exactement elle *matérialise* des clivages sociaux produits par la chaîne pénale. Elle sépare physiquement du reste de la population certains individus désignés par la Justice. Or, dans les états démocratiques, il est difficilement acceptable d'envisager que cette séparation soit définitive pour la majorité des personnes incarcérées. Par ailleurs, les traitements inhumains ou dégradants sont régulièrement condamnés par les instances internationales. En plus de sa fonction de mise à l'écart, la prison se trouve donc conduite à procurer aux détenus certains services qui visent à éviter qu'ils souffrent trop de la détention, et même à leur permettre de s'amender, cela dans une logique de « réinsertion ». Si la logique de mise à l'écart, logique d'ordre public, s'oppose à la logique de l'amendement et de la réinsertion, les deux sont pourtant fortement liées <sup>10</sup>.

À côté du clivage principal, qui sépare les détenus et ceux qui s'occupent d'eux, existe un autre clivage entre ceux qui ont pour tâche d'empêcher les détenus de sortir (en faisant usage au besoin de la

---

<sup>9</sup> On surestime souvent les marges de manœuvre du directeur d'établissement (cf. Claude FAUGERON, Antoinette CHAUVENET, Philippe COMBESSIE (Eds.), *op. cit.*, p. 71-99).

<sup>10</sup> « On ne doit pas séparer la mission de garde de la mission de préparation à la sortie dans une optique de réinsertion » écrit Jean-Paul JEAN, dans l'article « Les détenus dangereux », COLLECTIF, *Le contrôle des conditions de détention dans les prisons d'Europe*, Paris, Penal Reform International, 1997, p. 87.

force physique <sup>11</sup> ) et ceux qui ont pour mission d’améliorer les conditions de détention. Bien sûr l’équipe socio-éducative coopère avec l’équipe chargée de la surveillance ; bien sûr certains surveillants se montrent plus compréhensifs à l’égard des détenus que certains de ceux qui interviennent en prison dans une logique missionnaire — dans une logique de gestion de ce que Max WEBER appelle les *biens de salut* —, et ceux-ci prennent souvent conscience que leur tâche consiste aussi à « faire passer la pilule », à calmer les détenus, et à faciliter ainsi le maintien de l’ordre carcéral <sup>12</sup> ; bien sûr aucun n’a le monopole du cœur.

Il n’en demeure pas moins que, dans les relations avec l’extérieur, ces positions se radicalisent, et les discours tenus par ceux qui ont pour tâche principale d’empêcher les détenus de sortir sont assurément différents, s’agissant de la prison, de ceux que tient l’ensemble des personnes qui interviennent en prison avec d’autres missions.

## 2. Les classifications de Guy Lemire

[Retour à la table des matières](#)

Dans son livre *Anatomie de la prison*, Guy LEMIRE identifie, au sein de l’organisation carcérale, neuf *groupes d’intérêts*. Si l’on fait abstraction du groupe des détenus, qui occupe la première place, il en reste encore huit. Pour ma part, observant des situations de forte connivence entre les membres de certains groupes, liées justement à cette radicalisation des clivages quand on s’intéresse aux effets que produit la prison à l’extérieur, j’ai vu émerger quatre groupes principaux (hormis le groupe des détenus) : 1 - l’équipe de direction, 2 -

---

<sup>11</sup> A la différence des policiers qui ne peuvent faire usage de leurs armes que dans le cadre de la légitime défense, les surveillants pénitentiaires, après sommation, peuvent ouvrir le feu sur un fuyard.

<sup>12</sup> Ils ont alors parfois l’impression d’être « bernés » m’a dit l’un d’eux. GOFFMAN explique pourquoi ils sont « presque toujours déçus. Ils sentent bien qu’il leur est impossible d’accomplir en ces lieux les tâches pour lesquelles on les a appelés et qu’on les “exploite” [...] » (*op. cit.*, p. 140).

l'ensemble du personnel en uniforme chargé en priorité du maintien de l'ordre en détention et d'empêcher les évasions, 3 - l'ensemble des fonctionnaires, vacataires, bénévoles et intervenants divers qui sont en prison pour « le bien » des détenus, 4 - l'ensemble des agents pénitentiaires qui n'ont, dans leur travail, aucun contact direct régulier avec les détenus (secrétaires, comptables, techniciens d'entretien, etc.).

### 3. Le pouvoir interstitiel

[Retour à la table des matières](#)

Du fait du clivage fondamental qui sépare les détenus et les non-détenus, il existe dans les établissements pénitentiaires une forme de consensus entre l'ensemble des « travailleurs de la prison » autour de la mission principale de l'institution : empêcher les détenus de sortir <sup>13</sup>. Tous s'accordent sur ce point, même si, en *a parte*, certains agents — et de groupes différents — soulignent qu'ils auraient quelque indulgence à l'égard d'un détenu qui réussirait à s'évader — sans violence, cela va de soi. Mais aucun n'inscrit son activité dans une logique qui viserait à faciliter les évasions. Ce consensus est d'autant plus fort qu'est puissant le clivage qui sépare les détenus des autres (fonctionnaires, salariés, vacataires, bénévoles...).

Mais malgré ce consensus que vient renforcer l'organisation hiérarchique pyramidale de l'administration pénitentiaire, certaines marges de manœuvre subsistent pour chacun. Et les quatre groupes sont en concurrence pour un nombre non négligeables d'enjeux dans la

---

<sup>13</sup> Tous s'accordent également sur le souci méticuleux de l'institution d'assurer cette mission de garde de façon très strictement légale. Il est fondamental qu'on ne puisse suspecter aucune détention arbitraire. Ce souci entraîne d'ailleurs parfois des pratiques qui semblent aberrantes à certains détenus qui apprennent dans l'après-midi qu'ils seront libérés le jour même, et qu'ils devront avoir quitté l'établissement avant minuit — et parfois quelques minutes avant seulement, compte tenu des démarches administratives à accomplir pour leur levée d'écrou. Mais la décision étant prononcée, il n'est pas possible qu'ils restent une nuit de plus dans l'établissement, même s'il n'y a plus aucun moyen de transport à cette heure tardive.



conquête et l'occupation d'un pouvoir que je propose d'appeler *interstitiel*<sup>14</sup> de préférence à *informel*<sup>15</sup>, terme consacré en sociologie des organisations pour l'opposer à *officiel*<sup>16</sup>.

## 4. Les moyens d'influence externes détaillés par Henry Mintzberg

Mon enquête sur les interactions entre les prisons et le contexte qui les entoure m'invite à confronter mes observations avec les *cinq types de moyens d'influence externes* que distingue Henry MINTZBERG<sup>17</sup>.

### 4.1. Les normes sociales

[Retour à la table des matières](#)

En premier lieu, il parle des *normes sociales*, des *systèmes de valeurs*, des *valeurs morales* à l'intérieur desquels toutes les organisations fonctionnent. Il insiste sur l'importance du lien entre l'évolution générale de ces normes et les modifications induites par cette évolution dans l'organisation. Or, sur ce point, nous observons que, chaque organisation ayant tendance à générer un processus d'auto conserva-

---

<sup>14</sup> MINTZBERG parle de « brèches » (*Le pouvoir dans les organisations*, Paris, Éditions d'Organisation, 1986, p. 61), je parle des « interstices » pour pouvoir mobiliser l'adjectif « interstitiel » qui a déjà été développé en sociologie qualitative.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 175.

<sup>16</sup> Je considère comme faisant partie de ce *pouvoir officiel* le contrôle, fondamental, qu'exerce l'administration centrale sur chaque établissement. En fait, ce n'est pas aussi simple, certains établissements jouissent d'une plus grande autonomie que d'autres vis-à-vis de l'administration centrale. Ces situations mériteraient d'être analysées plus en détail (mais la recherche devant porter sur les relations au sein de l'institution, le recueil des données à analyser serait difficile sans une collaboration active des agents concernés).

<sup>17</sup> *Ibid.* p. 91-115.

tion <sup>18</sup>, les établissements qui ont commencé à fonctionner à une époque où l'équipe socio-éducative n'avait pas encore de place instituée au sein même des prisons (c'est-à-dire avant 1945), sont, semble-t-il, moins propices au développement des marges de manœuvre des membres du groupe 3 (bénévolat-clérico-médico-socio-éducatif...) que les établissements plus récents qui intègrent d'emblée les locaux d'une équipe socio-éducative installée à demeure.

En ce qui concerne le groupe 1, celui qui dirige l'établissement, il semble que, du fait de la rotation importante du personnel de direction, ses marges de manœuvre sont fortement limitées par ceux qui disposent d'ancienneté dans les établissements, exception faite des établissements très récents, où le directeur est en position de fédérer autour de son action personnelle le dynamisme de l'état d'esprit pionnier qui anime souvent les équipes d'ouverture.

Les *normes sociales* ne varient pas uniquement selon les époques, elles varient aussi en fonction du contexte socio-démographique. Il m'est apparu que les zones rurales sont peu favorables aux membres du groupe 3, et sont, en revanche, assez bien adaptées aux membres du groupe 2 (personnel chargé de maintenir l'ordre et d'empêcher les évasions), qui bien souvent, utilisent leurs relations à l'extérieur de la prison pour des opérations d'*obstruction* <sup>19</sup> de certaines initiatives de membres du groupe 3. Au contraire, en zone urbaine, en particulier dans un environnement bourgeois de la banlieue parisienne, le groupe 3 trouve une norme sociale environnante favorable au développement des activités bénévoles de type missionnaire, tandis que le groupe 2 est particulièrement défavorisé, les surveillants étant rarement originaires de ce type de secteur <sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> CROZIER et FRIEDBERG insistent sur l'importance des *propriétés homéostatiques* de tout système (*L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977, p. 243-247).

<sup>19</sup> C'est le terme employé par MINTZBERG, *op. cit.*, p. 91-92 ; cf. par exemple les cas développés dans mon livre *Prisons des villes et des campagnes*, *op. cit.*, p. 156-160.

<sup>20</sup> Cf. Véronique HERTRICH, Claude FAUGERON, *Les élèves surveillants de 1968 à 1985, données statistiques*, Études et données pénales, n°52, Paris, CESDIP, 1987, p. 49-52.

De façon un peu inattendue, et peut-être exceptionnelle, j'ai constaté une certaine proximité entre les agents du groupe 4 (les technico-administratifs qui n'ont aucun contact physique direct régulier avec les détenus) et les habitants de secteurs urbains de type classe moyenne. Détail singulier, dans la commune de Fresnes, depuis des décennies, les candidats aux élections locales travaillant dans cet établissement pénitentiaire faisaient presque tous partie de ce groupe 4, indice qu'ils envisagent, là plus qu'ailleurs, une intégration de longue durée — en zone rurale au contraire, ce sont davantage les surveillants qu'on trouve dans les conseils municipaux.

## 4.2 Les contraintes formelles

Quand il parle des *contraintes formelles* comme d'« impositions précises qui touchent l'organisation », MINTZBERG vise les dispositions légales qui encadrent les pratiques développées au sein des organisations concernées.

### 4.2.1. Le statut des établissements

Pour ce qui concerne les établissements pénitentiaires, la distinction administrative entre *maisons d'arrêt*, *centres de détention* et *maisons centrales* produit des effets de renforcement des pouvoirs de certains groupes au détriment d'autres. La vocation *sécuritaire* des maisons centrales renforce plutôt le groupe 2, dont la tâche principale est d'ordre sécuritaire, au détriment du groupe 3, dont les multiples activités sont souvent désignées comme susceptibles de rendre plus difficile le maintien de l'ordre. À l'inverse, les centres de détention, qui ont pour vocation explicite de « préparer la réinsertion » des détenus, favorisent le groupe 3. Quant aux maisons d'arrêt, le brassage important de détenus, qui peuvent y arriver à toute heure du jour ou de la nuit, rend plus difficile la tâche du groupe 2 comme celle du groupe 3, et confère un pouvoir plus important à ceux qui s'occupent de la gestion administrative de l'ensemble de l'établissement, pouvoir qui semble croître en fonction du taux de rotation des détenus.

#### 4.2.2. La taille des établissements

S'agissant des prisons, il est une autre contrainte formelle de type organisationnel que n'a pas envisagée MINTZBERG, c'est la dimension de l'établissement. Il ne fait pas de doute que les agents du groupe 4, de par les positions charnières qu'ils occupent dans l'organisation, disposent d'un pouvoir d'influence important dans les très grands établissements. A l'inverse, ils sont souvent cantonnés à de simples tâches d'exécution dans les petits établissements où tout le monde se connaît et où personne n'a besoin d'agents administratifs pour transmettre telle ou telle consigne, telle ou telle revendication.

Dans ces établissements, que la personne faisant fonction de directeur appartienne au corps du personnel de surveillance <sup>21</sup> tend à renforcer les marges de manœuvre du groupe 2, qui dispose d'un allié à la tête de l'établissement.

### 4.3. Les campagnes de groupes de pression et les contrôles directs

[Retour à la table des matières](#)

MINTZBERG envisage ensuite les deux moyens d'influence constitués par les *campagnes de groupes de pression* et les *contrôles directs*. Dans le monde carcéral, on peut voir à l'œuvre les *campagnes de groupes de pression* par exemple quand, en zone rurale et notamment dans un établissement à vocation sécuritaire, il s'agit d'éliminer tel ou tel vacataire du groupe 3 qui semble désireux de développer des actions que le groupe 2 estime susceptibles de créer quelque trouble en détention (tel aumônier, ou tel travailleur social peut ainsi se voir soumis à des pressions importantes, avant d'être considéré comme *persona non grata* par les autorités compétentes).

---

<sup>21</sup> À l'inverse des établissements de taille moyenne ou grande, qui disposent d'une véritable équipe de direction.

S'agissant du *contrôle direct*, en zone urbaine à caractère bourgeois, on a pu voir l'importance des liens entre le groupe 3 et les élus locaux : ils facilitent l'accès à des sources de financement non négligeables pour les associations d'aide aux détenus qui peuvent parfois, grâce à ces ressources, rémunérer des intervenants externes, voire les salarier et ainsi renforcer directement le groupe 3. Ceux qui sont en position de proposer (d'imposer ?) certains de leurs proches sur les quelques emplois relevant de *Contrats emploi solidarité* (CES) dont bénéficie l'établissement pénitentiaire peuvent ainsi, de façon quasi directe, renforcer le pouvoir d'influence du groupe auquel ils appartiennent. MINTZBERG insiste bien sur le pouvoir dont dispose le groupe qui parvient à « installer un de ses représentants »<sup>22</sup> dans tel ou tel sous-espace de l'organisation.

#### 4.4. Le conseil d'administration

[Retour à la table des matières](#)

Le contrôle du conseil d'administration est le cinquième moyen d'influence étudié par MINTZBERG. Pour les prisons, l'instance qui en tient lieu s'appelle la *commission de surveillance*. J'ai accordé un grand intérêt à l'observation de ce qui s'y passe (l'accès d'ailleurs ne m'en a pas été d'emblée facile). Les luttes de pouvoir que j'y ai observées, autant entre les membres de la commission qu'entre leur représentant officiel (l'autorité préfectorale) et les personnes qui sont censées rendre des comptes m'ont confirmé dans l'idée que ce n'est pas un endroit neutre, et que sous couvert d'un rituel de bonne compagnie, on peut voir s'y réaffirmer la mise à l'écart de tous ceux qui ne sont pas considérés comme étant en position clef pour la gestion quotidienne de l'établissement. En d'autres termes, on y voit comment les élus locaux n'ont guère le loisir de prendre part aux décisions concernant l'organisation interne, et comment les véritables « patrons » de la prison restent ceux qui sont censés rendre des comptes devant une *commission de surveillance* pour ainsi dire impuissante à imposer telle ou telle directive.

---

<sup>22</sup> *Op. cit.*, p. 112.

## 5. Les trois types de variables

[Retour à la table des matières](#)

Pour synthétiser en un tableau les contextes propres à renforcer ou limiter les marges de manœuvre de tel ou tel groupe, j'ai distingué trois types de variables : la variable socio-démographique, la variable historique et les variables organisationnelles.

Une lecture verticale du tableau montre :

- \* les rares des contextes favorables à la direction (groupe 1),
- \* ceux, nettement plus nombreux, qui permettent aux agents du groupe chargé d'empêcher les évasions et de maintenir l'ordre (groupe 2) de renforcer leur position déjà assez dominante du fait de la mission première de l'institution,
- \* les contextes au sein desquels, en opposition aux précédents, les différents agents qui composent le groupe bénévoles-clérico-médico-socio-éducatif... (groupe 3) sont en situation relativement plus favorable qu'ailleurs <sup>23</sup>,
- \* ceux enfin au sein desquels disposent d'atouts importants les travailleurs de la prison les plus mal connus, les agents techniques et administratifs (groupe 4).

---

<sup>23</sup> Point non négligeable : les détenus (les grands absents de cette recherche) n'ont pas du tout forcément intérêt — comme certains pourraient le croire — à se trouver dans un établissement où le groupe 2 se trouverait affaibli et le groupe 3 renforcé (on a même vu des drames atroces sans doute en partie liés à ce type de configuration). La situation de détention la moins inconfortable pour le détenu se rencontre sans doute dans un établissement où les pouvoirs seraient à peu près équilibrés entre les quatre groupes.

		GROUPE	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4	
Variable socio-démographique	Zone rurale	=	+++	--	=	
	Zone urbaine classe moyenne	+	-	+	+++	
	Zone urbaine bourgeoise	+	--	+++	+	
Variable historique	Établissement ancien	-	+++	--	=	
	Établissement récent	=	=	+	+	
	Établissement très récent	+++	-	-	+	
Variables organisationnelles	Taille	Petit établissement	non concerné	++	-	-
		Grand établissement	=	=	+	+
		Très grand établissement	-	-	-	++
	Statut	maison d'arrêt	-	-	-	+
		centre de détention	+	=	++	=
		maison centrale	-	++	+	=

Le lecteur trouvera synthétisés dans ce tableau les effets des différentes configurations contextuelles sur les marges de manœuvre des agents de chacun des quatre groupes en concurrence<sup>24</sup>. Par la multiplicité des combinaisons possibles entre les variables — qui peuvent annuler certains effets attendus, ou au contraire en renforcer d'autres — on peut mieux comprendre l'impression fréquemment ressentie les premières fois par ceux qui abordent les prisons (et principalement les détenus, leurs familles, et les nouveaux fonctionnaires pé-

<sup>24</sup> Classification idéal-typique des pouvoirs forts :

groupe 1 : établissements très récents, pas trop grands, en zone urbaine, centres de détention de préférence,

groupe 2 : établissements en zone rurale, de petite taille, maisons centrales surtout,

groupe 3 : établissements assez récents, en zone urbaine bourgeoise, centres de détention,

groupe 4 : grands établissements, maisons d'arrêts ou centres pénitentiaires (établissements regroupement plusieurs « quartiers » à vocation différentes), en zone urbaine de type « classe moyenne ».

nitentiaires) : « toutes les taules sont différentes », « la diversité des prisons empêche toute comparaison »...

## En guise de conclusion : de l'intérêt de refroidir sa plume

[Retour à la table des matières](#)

Si la sociologie des organisations, appliquée à la prison comme on l'appliquerait à n'importe quelle institution, a permis d'y voir un peu plus clair dans les différences d'un établissement à l'autre quant aux variations dans la distribution du pouvoir, c'est sans doute l'indice qu'il peut être fécond, pour un sociologue, de renoncer à une logique crypto-militante pour essayer de garder la plume « froide »<sup>25</sup>. Michael POLLAK, sur un terrain assurément plus « chaud », a souligné déjà la pertinence d'une telle posture méthodologique, non sans insister sur la difficulté à s'y tenir<sup>26</sup>.

Philippe Combessie

Maître de conférences à l'*Université René Descartes - Paris 5*  
*Faculté des Sciences Humaines et Sociales - Sorbonne*  
Chercheur au *Groupe d'Analyse du Social et de la Sociabilité*  
(CNRS-Paris 8 – Iresco)

---

<sup>25</sup> Sans pour autant s'interdire de trouver des lieux où exercer librement ses engagements de citoyen et d'Homme.

<sup>26</sup> Michael POLLAK, *L'expérience concentrationnaire (Essai sur le maintien de l'identité sociale)*, Paris, Métailié, 1987, 342 pages.



## Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

COLLECTIF, *Le contrôle des conditions de détention dans les prisons d'Europe. Actes d'un Colloque européen tenu à Marly-le-Roi, France, du 25 au 27 octobre 1996*, Paris, Penal Reform International, ANVP, NACRO, 1997, 208 pages.

COMBESSIE (Philippe), *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Éd. Atelier - Éd. Ouvrières, coll. Champs pénitentiaires, 1996, 240 pages.

CROZIER (Michel), FRIEDBERG (Erhard), *L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977, 500 pages.

HERTRICH (Véronique), FAUGERON (Claude), *Les élèves surveillants de 1968 à 1985, données statistiques*, Etudes et données pénales, n°52, Paris, CES-DIP, 1987, 60 pages.

FAUGERON (Claude), CHAUVENET (Antoinette), COMBESSIE (Philippe) (sous la direction de), *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck Université / Montréal, Presses de l'Univ. de Montréal / Ottawa, Presses de l'Univ. d'Ottawa, coll. Perspectives criminologiques, 1996, 368 pages.

GOFFMAN (Erving), *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Ed. Minuit, coll. Le sens commun, 1968, (1<sup>ère</sup> éd. en américain 1961), 438 pages.

LEMIRE (Guy), « La libération conditionnelle : le point de vue de la sociologie des organisations », *Criminologie* (Québec), vol. 26, n°4, 1981, p. 81-93.

LEMIRE (Guy), *Anatomie de la prison*, Paris, Economica / Montréal, Presses de l'Univ. de Montréal, 1990, 195 pages.

MINTZBERG (Henry), *Le pouvoir dans les organisations*, Paris, Editions d'Organisation / Montréal, Agence d'Arc Inc., 1986 (*Power In and Around Organizations*, Englewood Cliff N. J., Prentice Hall, 1983), 679 pages.

**PASSERON** (Jean-Claude), *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, coll. Essais & Recherches, 1991, 408 pages.

**PERROW** (Charles), *Organizational Analysis : A Sociological View*, Londres, Tavistock, coll. Social Science Paperbacks, 1970, 192 pages.

**PFEFFER** (Jeffrey), **SALANCIK** (Gerald R.), *The External Control of Organizations. A Resource Dependence Perspective*, New-York, Harper & Row, 1978, 300 pages.

**POLLAK** (Michael), *L'expérience concentrationnaire (Essai sur le maintien de l'identité sociale)*, Paris, Métailié, 1987, 342 pages.

**WEBER** (Max), *Economie et société*, Paris, Plon, coll. Agora, 1995 (1<sup>ère</sup> éd. en allemand 1922), 411 pages.

**WEBER** (Max), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964 (1<sup>ère</sup> éd. en allemand 1920), 286 pages. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Fin du texte